

ARRETE

N° 2023-AI-001

**PORTANT NOMINATION DE MADAME VIRGINIE JAUNET
A L'EMPLOI DE DIRECTRICE DU CIAS**

Le Président du CIAS Vie et Boulogne,

Vu la délibération n° 2023D61 du 22 mai 2023 portant création du centre intercommunal d'action sociale Vie et Boulogne pour gérer à compter du 1^{er} janvier 2024 les EHPAD des communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les dispositions son article R123-23 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Virginie JAUNET, attachée territoriale, est nommée Directrice du CIAS Vie et Boulogne à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 :

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cédex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : La Directrice du CIAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture de la Vendée, au comptable de la collectivité, publié sur le site internet de la CCVB et notifié à l'intéressée.

Fait le 6 novembre 2023

**Le Président,
Guy PLISSONNEAU**

Notifié à l'agent le : 7/11/2023

Signature :

 